









# Sommaire

Juin-septembre 2019 I N°48

Edito	3
Renouvellement des instances du GAS Interview de la nouvelle Présidente du GAS	4
Rapport d'Activités 2018	7
Réforme du Droit des Sociétés	9
Code annoté des crédits aux consommateurs	10
Animation pour les jeunes de « Pré-en-bulles »	10
Protection juridique	11
Risque de saisie immédiate du véhicule	12
Achats en ligne	13
Nouveau projet: Rechutes	14
RIS	15
Aide de seconde ligne	15
Arnaque: faux bureau de recouvrement	16
Une après-midi avec un Huissier de Justice	17
Animations scolaires: programme 2019-2020	20
Animation extrascolaire: « Reconstruire notre terre »	22
Conso Malin #1	23
En bref	25
Point Com' & Outils	25
Agenda	25



# **Edito**

Suite aux dernières élections communales, le GAS a procédé au renouvellement de ses instances. Vous trouverez la composition de cellesci ainsi qu'une interview de la toute nouvelle présidente dans les pages qui suivent. Vous pourrez également découvrir quelques données clés du Rapport d'Activités 2018!

L'été vient de se terminer. L'équipe « Prévention » du GAS a été bien occupée durant celui-ci avec sa toute nouvelle animation extrascolaire « Reconstruire notre terre ». Nous vous la présentons dans cette édition ainsi que le programme des animations scolaires pour cette année 2019-2020.

Un tout nouveau projet voit le jour au sein du GAS: le projet « Sortie de médiation : un accompagnement pour garder le cap ». Il vise à apporter : soutien, conseils, aides, informations et outils aux personnes en fin de procédure de médiation de dettes et/ou qui viennent d'en sortir en vue de prévenir toutes formes de rechutes.

Vous découvrirez également dans cette édition une toute nouvelle rubrique dénommée « Conso-malin ». Vous y trouverez des trucs et astuces pour consommer autrement et dépenser moins. Elle débute par un article sur une thématique actuelle et conclut sur une fiche récapitulative à découper et à collectionner. Le premier article porte sur les activités gratuites à faire en famille dans notre province.

Qui dit nouvelle GASette, dit nouvelles actualités juridiques dans le cadre de la médiation de dettes en Belgique. Nous abordons différents sujets comme la réforme du droit des sociétés, la protection juridique, le recouvrement fiscal, les arnaques via des faux bureaux de recouvrement...

Deux de nos collègues ont eu l'occasion de suivre durant une après-midi un huissier de justice lors de sa tournée des saisies. Elles reviennent dans cette édition sur cette expérience....

> Nous vous souhaitons une agréable lecture ! L'équipe du GAS



Suite aux élections du 14 octobre 2018, les Conseils de l'Action Sociale et du Conseil Provincial ont vu leurs compositions modifiées. Le GAS a donc également procédé au renouvellement de ses instances.

L'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration ont été organisés le 27 juin dernier. Etaient conviés les nouveaux élus choisis par les Conseils des 10 CPAS membres pour les représenter au sein du GAS ainsi qu'un élu provincial. Outre la présentation du rapport d'activités 2018, ces réunions furent donc l'occasion de désigner les nouveaux membres du Conseil d'Administration et de renouveler la présidence du GAS.

C'est Madame Marie-Jeanne Loret (CPAS de Saint-Léger) qui a été élue. Ce n'est pas une première pour Madame Loret puisqu'elle a déjà occupé ce poste du mois de juin 2007 au mois de juin 2013. Les 1er et 2ème vice-présidents sont respectivement Monsieur Jean-Louis SCHAECK (CPAS de Martelange) et Monsieur Georges MORIS (CPAS de Habay).

Voici la composition des différentes instances :

#### Pour l'Assemblée Générale :

BERNARD Linda (CPAS d'Arlon)

NSABIMANA Laurent (CPAS d'Arlon)

LEDANT Christiane (CPAS d'Arlon)

CLAVIER Jean-Paul (CPAS de Durbuy)

COLIN Cécile (CPAS de Durbuy)

HAUFROID Guy (CPAS de Durbuy)

MORIS Georges (CPAS de Habay)

WELVAERT Cécile (CPAS de Habay)

RENARD David (CPAS de Habay)

BASTIN Laurence (CPAS de La Roche)

BURHAIN Sarah (CPAS de La Roche)

SON Marie-Line (CPAS de La Roche)

MARICHAL Michèle (CPAS de Libin)

BURGRAFF Yves (CPAS de Libin)

PIERRE Josiane (CPAS de Libin)

SALPETEUR Gaëtan (CPAS de Marche)

WILLEM Françoise (CPAS de Marche)

HAINAUX Lydie (CPAS de Marche)

SCHAECK Jean-Louis (CPAS de Martelange)

FELLER Cindy (CPAS de Martelange)

KERGER Rolande (CPAS de Martelange)

VAN DE WOESTYNE Georges (CPAS de Musson)

FEYEREISEN Corinne (CPAS de Musson)

MUNAUT Pierre (CPAS de Musson)

DE MUL Stéphan (Province)

MAUDOIGT Claudine (CPAS de Rouvroy)

DIDIER Béatrice (CPAS de Rouvroy)

GUILLAUME José (CPAS de Rouvroy)

LORET Marie-Jeanne (CPAS de Saint-Léger)

CLAVIER Thibault (CPAS de Saint-Léger)

MARTIN Maude (CPAS de Saint-Léger)

#### Pour le Conseil d'Administration :

BERNARD Linda (CPAS d'Arlon)

CLAVIER Jean-Paul (CPAS de Durbuy)

MORIS Georges (CPAS de Habay)

BASTIN Laurence (CPAS de La Roche)

MARICHAL Michèle (CPAS de Libin)

SALPETEUR Gaëtan (CPAS de Marche)

SCHAECK Jean-Louis (CPAS de Martelange)

VAN DE WOESTYNE Georges (CPAS de Musson)

DE MUL Stéphan (Province)

MAUDOIGT Claudine (CPAS de Rouvroy)

LORET Marie-Jeanne (CPAS de Saint-Léger)



#### Pour le Bureau Exécutif :

LORET Marie-Jeanne (CPAS de Saint-Léger) SCHAECK Jean-Louis (CPAS de Martelange) MORIS Georges (CPAS de Habay)



Nous avons rencontré Madame Marie-Jeanne Loret il y a quelques semaines et lui avons demandé de nous livrer son état d'esprit en tant que nouvelle présidente du GAS.

Voici ci-dessous son interview.

Un grand merci à elle!

Bonjour, je vous remercie d'avoir accepté cette petite interview en tant que nouvelle présidente du GAS. Pouvez-vous vous présenter ?

Bonjour, je m'appelle Marie-Jeanne Loret. Je suis la cinquième enfant d'une famille de dix. Je pense qu'une grande famille comme cela m'a donné une vision du monde plus variée. Je n'attends en effet pas une réponse « type », je sais qu'il y aura neuf réponses différentes!

Je suis mariée avec un gaumais. Nous avons élevé nos deux enfants à Saint-Léger où je me suis présentée sur les listes électorales il y a dix-neuf ans. Je suis entrée au CPAS tout de suite. J'ai été très longtemps une conseillère CPAS à l'écoute, pas super active et puis j'ai eu l'occasion de faire un remplacement comme présidente du CPAS et ça m'a vraiment bien plu. Ça m'a permis de retrousser un peu mes manches et de connaître mieux le monde des travailleurs sociaux, de connaître certaines situations de manière plus directe.

Depuis que j'ai eu cette fonction, le conseil communal ne m'intéresse plus du tout parce qu'au CPAS, on travaille avec les gens pour les gens tandis qu'au conseil communal on travaille pour une communauté... pour les gens oui mais aussi pour les routes, l'éclairage, le budget... c'est moins intéressant de mon point de vue.

Pour moi, ce sont les gens qui comptent ! J'aime bien les gens ! Je pourrais vivre sur une île déserte sans trop emporter d'objets même s'il m'en faudrait quelques-uns mais s'il n'y a pas de voisin, c'est là que je vais me perdre !

#### Quel est votre parcours professionnel?

Je suis institutrice primaire! De nouveau, on est plus en contact avec les parents que dans le secondaire. Mon mari travaille dans le secondaire, j'ai pu comparer. On est plus proche des familles dans le primaire mais c'est surtout le fait d'être entrée au CPAS qui m'a fait découvrir un monde différent de celui que je côtoyais d'ordinaire; un monde où les choses sont plus difficiles, plus complexes, un monde où les rapports sociaux sont parfois plus difficiles à établir.

Ça m'a aussi parfois aidé de travailler à la bibliothèque de Saint-Léger. Je suis une des rares bibliothécaires qui arrivait à faire sortir n'importe quel livre car, tout d'abord, je l'avais lu mais aussi parce que je savais à qui je m'adressais. Je me rappelle d'ailleurs que j'avais conseillé un roman au bourgmestre qui partait en vacances et il avait été ravi du choix que j'avais fait pour lui car c'était la première fois qu'il lisait autant en vacances! Je sais me mettre au niveau des gens et je pense que c'est un atout pour le restant de ma vie... pas uniquement pour les lectures...

J'ai donc cru comprendre que la lecture faisait partie de vos centres d'intérêts. Y en a-t-il d'autres ?

Oui lire évidemment mais je dois bien avouer que le temps passant, je vois moins bien et lis moins volontiers car cela devient plus compliqué... Mais je lis toujours beaucoup particulièrement si les bibliothécaires me demandent de lire des ouvrages qu'elles n'ont pas eu le temps de lire pour que je leur donne mon avis!

Je fais aussi partie d'un groupe de « garnissage » qui rénove de vieux fauteuils pour leur donner une nouvelle vie. Des fauteuils vont d'ailleurs partir prochainement chez mes enfants. Ca m'amuse beaucoup car il y a une fibre artistique dans le choix des couleurs, les recherches à faire avant de se lancer dans le travail etc... mais on n'a pas la crise de la page blanche comme un écrivain ou un dessinateur... C'est très amusant: on part de rien et on arrive à quelque chose que tout le monde trouve beau. En plus, c'est très sympathique car on fait ça en groupe! C'est une passion!

Ma deuxième passion, ce sont mes petits-enfants. J'en profite tant qu'ils sont petits car je me dis qu'une fois qu'ils seront ados, on les verra moins... Je suis disponible pour eux. Ils sont prioritaires!



S'il y a une réunion du CPAS et que je dois être disponible pour eux, qu'il n'y a pas d'autre solution et bien c'est eux que je choisis!

Vous êtes la nouvelle présidente du GAS, pourquoi avoir accepté d'occuper ce poste ? Qu'est ce qui vous a le plus attiré dans cette position ?

Alors, j'ai déjà occupé ce poste pendant six ans! J'ai dû à l'époque le quitter pour des raisons familiales qui m'ont demandé une certaine disponibilité. Par la suite lorsque j'ai retrouvé du temps libre, je suis retournée un peu par hasard au CPAS car, en fait, aux dernières élections je ne me suis pas présentée sur une liste. Or, pour entrer au CPAS, on n'a pas besoin d'avoir été élu et il restait deux places de conseillers à pourvoir et trois personnes demandeuses... Donc le Président du CPAS m'a demandé d'être la quatrième personne pour qu'on puisse partager équitablement les mandats. Et c'est comme cela que l'on m'a demandé de revenir au GAS également...

C'est vrai que pour moi ce n'était pas une nouveauté, je n'avais pas peur, j'étais en terrain connu, archi-connu. Je n'ai pas eu peur de m'y investir de nouveau! Et surtout, je trouve que c'est très intéressant. Je ne me serais pas investie de la même façon même dans quelque chose qui tourne autour de l'école qui a été mon terrain de jeu durant ma vie professionnelle.

Je trouve que le GAS m'apporte des choses à moi aussi personnellement ne fut-ce que le contact avec les travailleurs sociaux que je rencontre. Car je ne rencontre pas vraiment les « clients » du GAS mais je comprends le mécanisme du surendettement et la procédure pour s'en sortir... et ça dans ma vie de tous les jours quand je vois quelqu'un qui rencontre des difficultés, je sais ce que je dois lui dire pour l'aider de façon plus concrète. Et même pour moi-même, depuis que je suis au GAS, je ne gère plus mon budget de la même manière. Je le regarde à plus long terme en essayant de mettre en attente les « coups de cœurs ».

Ce sont des réflexes qui me sont venus en côtoyant tous ces gens qui luttent contre le surendettement... La prévention, je trouve ça très intéressant pour tout le monde, moi y compris!

Selon vous, quelles sont les qualités requises pour exercer ce rôle?

Il faut être à l'écoute de l'équipe en place parce que c'est vraiment une très bonne équipe et que ce serait bête de ne pas l'écouter! Je crois que le GAS n'a pas besoin d'un président qui serait à la recherche de « gloriole »...

Pour moi, il est important de jouer le rôle que l'équipe nous confie. On nous demande d'être là pour choisir les membres du personnel, faire les interviews... J'interviens en cas de soucis importants en matière de gestion du personnel.

Au niveau de la gestion financière de l'association, mon rôle est de me tenir au courant de l'évolution du budget via la responsable administrative et financière. Pour éviter toute mauvaise surprise, le GAS bénéficie aussi des services d'un vérificateur de comptes.

Il faut surtout se montrer disponible quand l'équipe dirigeante du GAS a besoin de nous (du Conseil d'Administration): les écouter et analyser les choses avec eux. Il ne faut pas essayer de contrôler leurs activités au jour le jour. Il faut jouer la confiance aussi. Ce sont des professionnels qui sont ici. Il faut les suivre.

Quels sont pour vous les avantages et les inconvénients de ce poste?

Je crois que je viens de citer les avantages dans mon engagement! Les inconvénients, je n'en vois pas beaucoup... Disons que si on était engagé financièrement et que les subsides venaient à être stoppés, je me ferais du souci mais ce n'est pas du tout à l'ordre du jour.

Le jour où il faudra remplacer le coordinateur ou l'un des trois chefs de services, il faudra bien réfléchir à la structure qu'on devra mettre en place. C'est quelque chose que je ne voudrais pas faire toute seule et que je ne prendrais pas du tout à la légère. Et s'il devait y avoir un remplacement à faire dans l'urgence, je pense que l'équipe en place saurait surmonter cela.

En tant que nouvelle présidente, souhaiteriez-vous apporter des changements à l'association?

Comme cela à première vue, non. Je ferai attention lorsque j'arriverai à mi-mandat (comme normalement je ne pourrai plus être présidente du GAS) à la personne qui me remplacera pour éventuellement la former.

Au début lors que je travaillais ici, j'avais quelques échos comme quoi le retour vers le médié n'était pas assez précis mais depuis des psychologues ont été engagées et je n'ai plus rien entendu. L'attention portée au médié est selon moi très importante.

# Rapport d'activités 2018... en bref

### >>>LA MEDIATION

8 médiateurs et 3 juristes tentent de répondre au mieux aux difficultés rencontrées par les personnes en situation de surendettement.

Une analyse pluridisciplinaire des situations peut être effectuée grâce au travail de collaboration avec les psychologues et les conseillers en énergie.

#### AIDE AUX PARTICULIERS RENCON-TRANT DES DIFFICULTES

La permanence téléphonique quotidienne a permis de donner des informations, des conseils ou de réorienter

#### 92 citoyens

#### Médiation amiable:

- 40 dossiers gérés
- 10 dossiers ouverts
- 22 dossiers clôturés

#### Règlement Collectif de Dettes

- 336 dossiers gérés
- GAS désigné dans le cadre de **55** dossiers
- 57 dossiers clôturés

#### Nos outils:

>>> « **Médiation de dettes non judiciaire** »: brochure d'information réalisée afin de faciliter la compréhension de la médiation de dettes et sa convention

>>>« La procédure en Règlement Collectif de Dettes »: brochure expliquant la procédure en RCD remise dès l'entrée en procédure

>>>« La procédure en Règlement Collectif de Dettes: **Et le créancier dans tout ça?** »: brochure expliquant le RCD aux créanciers

## L'ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES DE MEDIATION

L'accompagnement juridique :

Le service a réalisé 2 188 interventions individuelles et 209 permanences au sein des CPAS

(accompagnement de 38 SMD, du service de médiation du GAS et permanence téléphonique).

Dans le cadre de l'accompagnement méthodologique :

#### 6 CPAS

ont fait appel à l'écolage afin d'accompagner leur médiateur nouvellement engagé

#### 21 info RCD

ont été réalisées dans 14 CPAS

#### 17 interventions

ont été réalisées par la médiatrice du centre de référence.

# L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS

Des **moments d'échanges et d'information** : rencontres avec l'asbl « Lire et Ecrire » et la maison d'accueil « Soleil du Coeur »...

La **plateforme de concertation locale** en matière de lutte contre le surendettement : son travail s'est orienté cette année sur l'absence de confiance de la part du bénéficiaire envers le médiateur social.

Participation à diverses **réunions d'échanges avec les acteurs de terrain** (FAQ, Annuaire juridique, comité de rédaction des échos du crédit, réunion organisée par les Juges de la province, table ronde de l'Observatoire du Crédit, plateforme de soutien aux agriculteurs, JSC).

**Interventions ponctuelles** : rencontres avec les notaires de la province, GAPS, rencontre étudiants.

Outils: les brochures didactiques, le centre de documentation et notre bimestriel : la GASette, le site Internet.



#### >>>LA PREVENTION

#### **PUBLIC ENFANT**

Programme d'animations de sensibilisation à une consommation responsable proposé aux écoles primaires de la province.

46 animations réalisées dans 37 classes

817 enfants sensibilisés

#### Nouveautés:

Création d'un outil pédagogique pour les enfants de 10-12 ans: Just'in Budget. Jeu de société qui permet d'aborder différentes notions comme le budget, les imprévus, les charges obligatoires, le compte bancaire, l'épargne, les intérêts...

#### **PUBLIC ADOLESCENT**

Sensibilisation des jeunes de la 3ème à la 6ème secondaire.

#### Nouveautés:

>>>La Haute Ecole Robert Schuman a sollicité pour la 1ère fois l'intervention de notre équipe.

>>>Participation au Village Info organisé dans le cadre de la Semaine de l'Argent.

22 écoles nous ont sollicités

+/- 2 600 adolescents sensibilisés

# PUBLIC ADULTE ET PROFESSIONNEL

 Poursuite des actions de sensibilisation à la demande de services spécifiques (CPAS, EFT, OISP...)

206 personnes sensibilisées

 Groupes d'Appui de Prévention du Surendettement (GAPS)

>>> Soutien aux services de médiation de dettes, continuation des animations pédagogiques, organisation de réunions d'Intervision

14 CPAS ont participé activement

Sensibilisation des professionnels

>>> Formations données à 15 futures aides familiales, présentation de nos actions à 140 futurs assistants sociaux de l'Henallux et futurs éducateurs de la Haute Ecole Robert Schuman

 Participation à la « Journée Sans Crédit » axée sur le thème du regroupement de crédits, ses avantages, ses inconvénients

# SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

- Accompagnement psychosocial individuel et collectif des médiatrices et juristes du GAS, création d'un outil pour les aider à aborder les différentes facettes des personnes lors des entretiens
- Rencontres individuelles et animation de 2 groupes de paroles (Arlon) pour des personnes en situation de surendettement
- Organisation et participation à différentes formations.
   Exemple: formation sur la précarité infantile et l'inclusion sociale au centre d'appui de Médiation de Dettes à Bruxelles

### **LE PLAN D'ACTION PREVENTION ENERGIE (P.A.P.E) 2017-2018**

Réalisation de suivis individualisés (bilan énergétique du logement, conseils et accompagnement, distribution de matériels économiseurs d'énergie), organisation de séances d'information et de sensibilisation

29 CPAS de la province engagés dans le partenariat

204 ménages ont bénéficié d'un suivi individuel par un conseiller

#### Nouveautés:

- >>>Création d'une nouvelle animation: « Mieux comprendre mon système de chauffage pour diminuer ma facture »
- >>>Remise à jour des supports de communication et création d'une Newsletter!
- >>>Beau succès du « Défi Energie » à Arlon



# Réforme du Droit des Sociétés

Un nouveau Code des sociétés et des associations (CSA) a commencé à prendre effet le 1<sup>er</sup> mai 2019. Il comporte des changements importants que nous ne détaillerons pas ici mais nous en avons relevé quelques-uns qui nous paraissent essentiels

## >>>la disparition de la différence entre les sociétés civiles et commerciales :

La catégorie des sociétés civiles à forme commerciale est supprimée.

Toute société, dotée ou non de la personnalité juridique, toute association dotée de la personnalité juridique et les fondations sont des entreprises qui relèvent de la compétence du tribunal de l'entreprise (anciennement appelé le tribunal du commerce);

Une société se distingue d'une association ou d'une fondation par le fait qu'elle a pour but de répartir ses profits à ses associés alors que toute distribution est en principe exclue dans les associations.



# >>>la réduction du nombre de formes de sociétés

Il ne subsiste plus que 4 formes de base :

- la société simple : en nom collectif (SNC) ou en commandite (SC)
- la société à responsabilité limitée (SRL)
- la société anonyme (SA)
- la société coopérative (SC)

La SRL devient la société de base et une seule personne (physique ou morale) suffit pour la créer.

Il n'y a plus de capital minimum obligatoire mais les fondateurs doivent prévoir un patrimoine initial suffisant pour l'activité que veut développer la société. Le plan financier doit donc être plus détaillé.

Pour constituer une SA, forme la plus appropriée pour une grande société, une seule personne suffit aussi mais il faudra un capital de départ de minimum 61.500€.

La SC est une société dont l'objet principal est un but coopératif, c'est à dire pour but principal la satisfaction des besoins et/ou le développement des activités économiques et/ou sociales de ses actionnaires ou bien de tiers intéressés. Une société coopérative doit, sous peine de nullité, être constituée par trois personnes au moins. Les fondateurs veillent à ce que la société coopérative dispose lors de sa constitution de capitaux propres qui, compte tenu des autres sources de financement, sont suffisants à la lumière de l'activité projetée.

L'entrée en vigueur du code se fera le 1er janvier 2020 pour les sociétés, associations ou fondations existantes. A partir de cette date, elles devront se soumettre aux dispositions impératives du nouveau code. Leur éventuel changement de forme et l'adaptation de leurs statuts devront avoir lieu avant le 1er janvier 2024.

La brochure « <u>S'installer à son compte</u> » du SPF Economie a été mise à jour en conséquence : elle reste la référence indispensable pour tous les entrepreneurs et peut servir de support intéressant.

Cette brochure peut être téléchargée en suivant ce lien :

https://economie.fgov.be/fr/publications/comment-sinstaller-son-compte



# Code annoté des crédits aux consommateurs

Le SPF Economie a désormais un nouveau Code Annoté du Crédit aux consommateurs on-line. :

>>> https://credit2consumer.be/fr/cde.

Il comprend un volet crédit à la consommation et un volet crédit hypothécaire.

Ce site se propose d'offrir aux professionnels un outil d'analyse et de compréhension de la législation en matière de crédit aux consommateurs. Il s'agit de permettre aux entreprises de mettre leurs documents contractuels, leurs pratiques professionnelles et leur organisation interne en accord avec les exigences légales. Ce site a également l'ambition d'offrir aux entreprises et aux praticiens - avocats, juges, services de médiation - un commentaire nourri par les études doctrinales et la jurisprudence publiée.

Le SPF Economie se réserve le droit de modifier les points de vue exprimés en fonction de l'évolution de la jurisprudence et des commentaires de la doctrine.

A titre d'exemple, nous vous invitons à lire les commentaires sur l'analyse de solvabilité que doit effectuer le prêteur avant d'accorder le prêt sollicité. : <a href="https://credit2consumer.be/fr/credit-consommation/">https://credit2consumer.be/fr/credit-consommation/</a> phase-precontractuelle/analyse-de-solvabilite#ladisposition.

Ou les commentaires sur les demandes de facilités de paiement devant le juge de paix : <a href="https://credit2consumer.be/fr/credit-consommation/les-consequences-de-l-inexecution/vii-107-facilites-de-paiement">https://credit2consumer.be/fr/credit-consommation/les-consequences-de-l-inexecution/vii-107-facilites-de-paiement</a>.

Voilà un outil remis à jour et qui nous sera bien utile dans le cadre de l'analyse des contrats de crédit que les médiés nous soumettent.

A consommer sans modération...

# Animation pour les jeunes de « Pré-en-bulles »

Courant 2018, nos animatrices sont allées sensibiliser les jeunes de « Pré-en-bulles » à Arlon.

L'argent est une notion importante à aborder dès le plus jeune âge et c'est suite à une demande de l'équipe éducative que nous sommes intervenues.

Au programme : le spectacle de marionnettes « Je veux des sous » pour les plus petits et le jeu de société « Just'in Budget » pour les plus grands.

Cette après-midi a permis aux enfants de se questionner sur l'origine de l'argent, les besoins et les envies, la publicité, la gestion de son argent de poche et même d'avoir une première approche de la notion de crédit. Les échanges étaient très enrichissants et nous serions heureux de renouveler cette animation dans les années à venir.

Cette expérience a débouché sur une réflexion quant à une action de sensibilisation à mener avec les ados qui iront prochainement en logement en autonomie. Ce travail est en cours d'étude avec le collectif « C.com tu vx! » afin de les outiller au mieux dans cette nouvelle étape de la vie.

>>> Cette Maison d'Enfants est agréée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, secteur de l'Aide à la Jeunesse. Elle accueille 17 enfants de 3 à 18 ans, placés par le Service de Protection Judiciaire (SPJ) et par le Service de l'Aide à la Jeunesse (SAJ), en raison de difficultés familiales.



# ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE POUR TOUS:

#### UN MEILLEUR ACCÈS AU DROIT ET À LA JUSTICE POUR LE CITOYEN

Le Ministre de la Justice Koen Geens l'avait promis : de nouvelles dispositions en matière d'assurance protection juridique ont vu le jour. Son objectif : permettre un meilleur accès à la justice grâce à l'intervention d'une assurance protection juridique accessible à tout citoyen.

Cette assurance dont l'avantage principal est que les primes permettent une réduction d'impôt, couvrira les honoraires d'avocat, les frais d'huissiers, les frais de procédure, les frais d'experts, les frais d'exécution...

Les actions qui peuvent être couvertes concernent les litiges en matière de responsabilité civile, la défense pénale, le droit fiscal, le droit des consommateurs, les successions, le 1er divorce ou la 1ère séparation en cas de cohabitation légale et d'autres matières encore.

Certaines matières peuvent être exclues par le contrat, notamment les litiges couverts par l'assurance automobile.

Un délai d'attente est possible entre la souscription de l'assurance et le moment où celle-ci sera tenue d'intervenir.

Des plafonds d'intervention sont déterminés et varient en fonction des litiges.

Une franchise de maximum 250€ par sinistre peut être imposée mais elle ne sera pas due si l'assuré accepte de tenter une médiation ou une conciliation.

Une réduction d'impôt sera accordée à concurrence de 40% des primes annuelles payées, avec un maximum de 195€ de primes par an.

Pour un citoyen qui paie des impôts: l'assurance protection juridique qu'il paierait 195€/an lui coûterait réellement 117€, soit 9,75€/mois.

A première vue, il s'agit donc d'une avancée importante qui vise à permettre aux personnes qui ne sont pas dans les conditions pour obtenir un avocat pro deo de bénéficier malgré tout de l'intervention d'un avocat à moindre frais.

Il faudra voir maintenant ce que les compagnies d'assurance proposeront comme contrats et à quel tarif? Une rapide recherche sur internet révèle qu'actuellement une assurance protection juridique qui couvrirait les frais en matière de divorce coûte 359€. Pas vraiment « accessible à tout citoyen » comme le souhaite le législateur...

Cette loi est d'application depuis le 1er septembre 2019.



# Risques de saisie immédiate du véhicule

Attention, risque d'immobilisation ou d'enlèvement du véhicule immédiat en cas de saisie pour des dettes liées aux taxes de circulation, d'assurance ou pour des amendes de roulage!

À l'heure actuelle, si un véhicule automoteur fait l'objet d'une saisie-exécution mobilière, le risque qu'il soit déplacé par le débiteur avant que l'huissier de justice ne procède à son enlèvement en vue de la vente, est réel. En effet, les véhicules automoteurs saisis, tout comme le reste du mobilier, restent en possession du débiteur et, ce, jusqu'à leur vente, qui ne peut avoir lieu qu'un mois après la remise de la copie du procèsverbal de saisie ou de la signification de la saisie. Dans les faits, le débiteur conserve la jouissance de son véhicule saisi et peut donc toujours en faire usage, ce qui complique la tâche de l'huissier de justice, qui n'a aucune certitude de localiser ledit véhicule au moment de son enlèvement.

Depuis le 29 juin 2019 (en application de la loi du 5 mai 2019), un nouvel article 1506/1 est donc inséré dans le Code judiciaire :

" Si parmi les biens saisis se trouve un véhicule automoteur, celui-ci peut être immobilisé par l'huissier de justice, lorsque l'objet du titre exécutoire concerne, en tout ou en partie, une infraction en matière de taxe de mise en circulation, de taxe de circulation, d'assurance véhicule automoteur obligatoire ou de la circulation routière. S'il le juge utile, l'huissier de justice fait procéder immédiatement, et en tous les cas le jour de son intervention, à l'enlèvement du véhicule saisi. Le véhicule est immobilisé aux frais du débiteur, qu'il soit propriétaire du véhicule ou titulaire de la plaque d'immatriculation du véhicule. L'immobilisation du véhicule n'est levée par l'huissier de justice qu'en cas de paiement complet de la dette et des frais, en cas d'entente entre parties, ou sur décision du juge des saisies ».

Il y a donc un nouveau risque en cas de saisieexécutoire pour des dettes liées à la possession d'une voiture : l'huissier peut procéder immédiatement à l'immobilisation ou à l'enlèvement du véhicule concerné, le jour où il vient « marquer les meubles ». Les « infractions » visées sont les suivantes :

#### en matière de taxe de circulation :

- non-paiement dans les délais des taxes de circulation et de mise en circulation;
- infraction en matière de respect des conditions d'exonération ou d'exemption totale ou partielle des taxes de circulation et de mise en circulation:
- absence de déclaration concernant un véhicule soumis à une taxe de circulation ou de mise en circulation ou déclaration incorrecte ou inexacte donnant lieu à une taxation insuffisante;

#### en matière d'assurances :

jugement rendu en cas de non-paiement de la prime contractuelle relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs.

# en matière d'amendes de roulage : toutes sommes d'argent imposées par:

- une décision pénale, coulée en force de chose jugée, concernant une infraction à la circulation routière;
- un ordre de paiement.

Pratiquement, l'huissier de justice peut décider, en fonction des circonstances propres à la cause, et en veillant à ne pas engager des frais inconsidérés, d'interdire la jouissance d'un véhicule en procédant à son immobilisation:

- soit au moyen d'une immobilisation pure et simple du véhicule, en l'endroit où il est stationné (sabot);
- soit en procédant à l'enlèvement du véhicule.

Afin de ne pas prendre la partie débitrice au dépourvu et afin qu'elle soit informée de cette possibilité d'immobilisation de son véhicule, l'exploit de commandement de payer, préalable à la saisie mobilière, retranscrira désormais le nouvel article 1506/1 du Code judiciaire.



# Achats en ligne

# Connaissez vos droits dans

# l'Union Européenne

Vous effectuez parfois des achats en ligne? Vous savez alors que tout ne se passe pas toujours comme prévu. Heureusement, la législation de l'Union européenne vous protège en tant que consommateur. Vous souhaitez annuler un achat ou retourner un produit? Vous rencontrez un problème lors de la livraison? Ou vous voulez faire remplacer ou réparer un produit défectueux?

Les règles de l'UE relatives à la protection des consommateurs garantissent que lorsque vous achetez des biens et des services dans l'UE, vous disposez d'informations claires sur le produit ou le service que vous achetez, son prix, les frais de transport et de livraison, ainsi que sur vos droits en cas de problème.

Consultez l'outil convivial qui vous aidera à mieux comprendre vos droits lorsque vous faites des achats dans l'UE. Vous trouverez toutes les informations concernant vos droits en tant qu'acheteur de biens ou de services au sein de l'Union européenne.

## E-commerce, attention aux droits à l'importation, à la TVA et aux accises

Les achats en ligne sont chaque jour plus populaires. Mais attention à certains pièges ou problèmes potentiels : il faut être vigilant lorsqu'on achète des produits hors de l'UE qui pourront être soumis à des droits d'importation et à la TVA, et lorsqu'on commande des produits soumis à accises ou du tabac. Mieux vaut acheter informé!

#### Un produit acheté hors UE

Attention à la désagréable surprise de devoir payer, en plus du prix d'achat, des droits d'importation et la TVA à l'entrée dans l'Union européenne. Pour le citoyen qui fait des achats dans une boutique en ligne d'un magasin basé en Union européenne, il n'y

a pas de problème. Il paiera alors automatiquement la TVA au vendeur.

#### Produits soumis à accise

L'achat de produits soumis à accise (alcool, boissons alcoolisées, thé, café et autres boissons non alcoolisées) via un magasin en ligne situé dans un autre État membre de l'UE peut également entraîner des coûts supplémentaires. Si les boissons achetées sont consommées en Belgique, une dette en termes de droits d'accises, de taxe sur les emballages et de TVA apparaît en Belgique, et donc un coût supplémentaire.

La libre circulation des marchandises au sein de l'UE n'est pas applicable dans le cas des produits soumis à accises et des boutiques en ligne et les droits d'accises doivent toujours être payés dans l'État membre où les produits sont consommés. La seule exception à cette règle est lorsque le transport à partir de l'autre État membre est effectué par l'acheteur et que les marchandises achetées sont destinées à usage personnel.

#### Le tabac

L'achat et la vente de produits du tabac (cigarettes, cigares, tabac à fumer, tabac à pipe à eau, etc.) via des boutiques en ligne ou des plateformes web sont **interdits** en Belgique.

Toutes les boutiques en ligne, y compris celles des États membres de l'UE ou de pays n'appartenant pas à l'UE, qui vendent des produits du tabac en ligne en Belgique sont donc exploitées illégalement ici. Vous pouvez également être sanctionné en tant qu'acheteur en Belgique.

#### **Sources**



SPF Finances http://finances.belgium.be



# Nouveau projet

« Quand l' après-surendettement peut devenir source de tension et de stress... Comment aborder sereinement la vie après des années de procédure? »

Un nouveau projet pour prévenir les rechutes.

En septembre 2019, un nouveau projet intitulé « **Sortie de médiation : un accompagnement pour garder le cap »** a vu le jour au sein du GAS.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet organisé par Madame Alda GREOLI anciennement Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Egalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative et dont la finalité visait le financement d'initiatives innovantes dans le cadre de la prévention du surendettement et plus particulièrement de la prévention des « rechutes ».

Ce projet consiste en la mise en place d'un service d'accompagnement spécifique pour les personnes en fin de procédure de médiation de dettes et/ou qui viennent d'en sortir.

Il vise à apporter : soutien, conseils, aides, informations et outils à ces personnes en vue de prévenir toutes formes de rechutes.

Pour ce faire différentes initiatives seront développées tout au long de l'année. Parmi cellesci, on retrouvera notamment :

- >>> Une permanence téléphonique
- >>> Des rencontres individualisées
- >>> Des rencontres collectives

Une attention sera portée également aux médiateurs de dettes en vue de les outiller dans le cadre de la préparation de la fin de procédure des médiés.

Outre des conseils et soutiens en matière de budget et de crédits, un accompagnement psycho social et éducatif sera également proposé aux personnes. Par le biais de ce projet, nous aimerions nous appuyer également sur la prévention par les pairs et faire appel à des « pairs-aidants » dans le cadre de séances d'informations collectives.

Ce projet a débuté ce 01 septembre 2019 pour se clôturer le 31 août 2020. Au-delà des actions développées tout au long de la période, il permettra d'explorer de nouvelles pratiques en matière de prévention du surendettement!







#### Montants du revenu d'intégration au 1er juillet 2019 (jusqu'au 1er janvier)

	Montant de base	Revenu d'intégration sur une base annuelle au 1er juillet 2019	Revenu d'intégration sur une base mensuelle au 1er juillet 2019
<u>Catégorie 1</u> Personne cohabitante	€ 5.306,24	€ 7.429,80	€ 619,15
<u>Catégorie 2</u> Personne isolée	€ 7.959,38	€ 11.144,72	€ 928,73
Catégorie 3  Personne qui coha- bite avec une famille à sa charge	€ 10.754,07	€ 15.057,85	€ 1.254,82

# Aide de seconde ligne

#### Montants à partir du 1er septembre 2019

1. Personne isolée	Gratuité totale : Revenus mensuels nets en dessous de 1.026 €. Gratuité partielle : Revenus mensuels nets entre 1.026 € et 1.317 €.
2. Personne isolée avec personne à charge ou personne cohabitante	Gratuité totale : Revenus mensuels nets du ménage en dessous de 1.317 €.  Gratuité partielle : Revenus mensuels nets du ménage entre 1.317 € et 1.607€.

**184,54€** par personne à charge



# Arnaque:

# Faux bureaux de recouvrement

L'année dernière, l'Inspection économique du SPF Economie a été submergée de signalements relatifs à de faux bureaux de recouvrement qui mettent les consommateurs sous pression de manière agressive pour qu'ils paient de prétendues dettes.

Ces bureaux harcèlent les consommateurs par téléphone ou par e-mail et les pressent de payer, sans même tenir compte des justifications de leurs interlocuteurs concernant des sommes réclamées à tort. Il ressort des signalements que le comportement des escrocs est de plus en plus agressif et intimidant au fil des échanges, et qu'ils menacent même d'utiliser des compétences qu'ils n'ont pas, comme le recours à des huissiers ou à une saisie.

## Voici les conseils du SPF Economie pour éviter de se laisser abuser :

#### Que faire si vous êtes contacté?

- >>> Vérifiez d'abord si vous connaissez l'entreprise ou si vous y avez une dette à régler.
- >>> Un bureau de recouvrement doit toujours être enregistré auprès du SPF Economie avant de pouvoir exercer ses activités.
- >>> Si le bureau de recouvrement **n'est pas** enregistré auprès du SPF Economie, ne payez surtout pas la facture, même s'il menace de vous imputer des frais administratifs élevés, de vous envoyer des huissiers ou de prendre d'autres mesures. Ne vous laissez pas intimider!

Raccrochez le téléphone si le bureau de recouvrement vous appelle sans cesse. Si vous recevez des e-mails ou des lettres, contestez-les de préférence par e-mail avec accusé de réception ou par courrier recommandé dans lequel vous exposez tous vos arguments. Vous trouverez un modèle de courrier sur le site web du SPF Economie.

Sachez qu'une saisie n'est possible que par l'intermédiaire d'un huissier, et non directement par un bureau de recouvrement. La saisie de biens mobiliers n'est possible qu'après signification ou notification d'une contrainte par un huissier à votre domicile. Ces documents ne sont jamais envoyés par e-mail.

#### Vous avez déjà payé?

- >>> Informez-en votre banque le plus rapidement possible.
- >>> Signalez les faux bureaux de recouvrement via pointdecontact.belgique.be (scénario « Lettre de mise en demeure d'une agence de recouvrement/ avocat/huissier de justice »). A la fin de votre signalement, vous recevrez immédiatement un avis et des informations sur les démarches à entreprendre ainsi que les coordonnées des organismes pouvant vous aider.
- >>> Faites une déposition auprès de votre bureau de police locale.





Si vous recevez une injonction de paiement d'un des bureaux de recouvrement suivants, il est conseillé de ne pas payer:

- Activa Collectum / Activa finance
- Afterpay
- AMK Company
- BA online sales marketing B.V.
- Be Clean
- Business Collect
- Cash Collectors
- Creditandcontrol.nl
- Debtpay
- Dekkers gerechtsdeurwaarders
- Direct Solutions
- Ercoskun
- Herms incasso

- Incasso Bekkers
- Incassonet.nl
- Inter Payment Service
- IO Internationals Collections (enkel Luxstyle en Digital Sourcing)
- Mediation Agency
- Nils finance
- NOPN BV
- Pay Care
- Reekmans deurwaarders
- Pragma Finance
- Smits en Co. / Smits Deurwaarders
- TA finance Sales online marketing
- The Enterprises
- The Research BV (handelsnaam: I Aktar)
- Unic Parts
- Van Straten Incasso en deurwaarders

Aidez le SPF Economie à compléter ces listes et à éviter ainsi que d'autres ne tombent dans le piège en signalant votre problème via <u>pointdecontact.belgique.be</u> (choisissez le scénario « Vente par téléphone » ou « Agence de recouvrement » si vous avez reçu une injonction de paiement).

# Une après-midi avec un Huissier de Justice

On l'imagine toujours en costume cravate, le visage austère, prêt à faire embarquer les meubles de la maison ou à délivrer une citation à comparaître en justice. Il fait partie de ces gens que l'on voudrait ne jamais rencontrer lorsque l'on a des dettes. Il est aussi celui sur qui on compte beaucoup quand quelqu'un nous doit de l'argent... C'est l'huissier de justice!

Nous avons eu l'occasion de rencontrer un huissier de Justice et l'avons accompagné lors de sa tournée des saisies durant toute une après-midi. Nous vous racontons cette expérience!

Autant dire que notre vision de la profession a radicalement changé depuis.... Nous devons bien l'avouer, tout comme une grande majorité de personnes, notre représentation liée à cette profession était au départ relativement négative. En effet, les

Huissiers de Justice ont très souvent mauvaise presse... Ils apparaissent comme les professionnels du monde juridique et judiciaire les plus mal-aimés. Ils sont souvent présentés comme des personnes sans cœur qui s'acharnent sur les gens en difficulté avec pour seul objectif d'exécuter leur mission froidement.

Et pourtant, l'expérience vécue nous a démontré que la réalité était peut-être toute autre... Pas de costume sombre, pas de visage austère...Nous avons rencontré une personne bien loin du cliché sévère de l'Huissier de Justice....

Nous avons rendez-vous à l'étude en début d'aprèsmidi et rencontrons Maître Jacquet, Huissier de Justice au sein de l'Etude Graulich à Neufchâteau.



Nous nous mettons rapidement en route ensemble avec une pile de dossiers. L'objectif d'une tournée d'actes et de saisies est de se rendre à l'improviste chez le débiteur accompagné d'un témoin... Ce jour-là, les témoins, c'était nous!

Lors de la saisie proprement dite l'Huissier dresse la liste des biens qui pourront être vendus dans un procès-verbal. Cette liste doit contenir la description précise des objets saisis. Bien que les objets restent sur place, ils deviennent indisponibles pour le débiteur, ce qui veut dire qu'il ne peut plus ni les vendre, ni les déplacer sous peine de poursuites pénales. La vente des objets ne peut avoir lieu qu'un mois au plus tôt après la saisie. L'Huissier peut également procéder à une saisie par les fenêtres, c'est-à-dire noter les meubles qu'il voit directement par la fenêtre, sans même rentrer dans le logement (et ce en vue d'éviter les frais d'intervention d'un serrurier mais également la mauvaise publicité auprès des voisins de par la présence des policiers).

Il faut savoir qu'à tout moment de la procédure, le débiteur peut évidemment proposer un plan de remboursement à l'Huissier ou au créancier, et ce afin d'éviter cette saisie de la vente de ses biens.

Durant le trajet pour atteindre notre première « mission », l'Huissier nous explique en détails sa profession. Nous devons bien reconnaitre que nous avons été quelque peu submergées par ces informations tant la matière est complexe et le champ d'action très large.

Quelque peu anxieuses de voir comment allait se dérouler cette première « saisie », nous nous attendions en effet à vivre des moments peut-être délicats.

Pour Maître Jacquet, les visites à domicile sont prioritaires dans de nombreux cas car cela permet un contact direct avec le justiciable, et c'est lors de ce contact qu'il peut, soit évaluer la situation réelle dans laquelle se trouve l'intéressé, ou alors trouver un terrain d'entente.

Lors de la première intervention. Maître Jacquet a joué un rôle de médiateur. Il a écouté avec attention l'histoire difficile d'une dame âgée et n'a pas procédé à la saisie dès lors que la débitrice lui a promis un paiement dans la semaine....

Elle venait de recevoir confirmation du paiement de son allocation de survie.... Nous laissons donc cette

dame, confiants qu'elle honorera rapidement ses promesses!

Nous remontons en voiture, continuant notre périple et passant de domicile en domicile. Nous n'avons pas toujours de réponses positives.... Les personnes n'étant pas forcément présentes. Nous approchons des situations qui nous semblent, au premier regard, difficiles d'un point de vue humain et social....Maître Jacquet a, durant toute cette aprèsmidi, gardé son côté bienveillant.

Les Huissiers de Justice font un métier particulier somme toute nécessaire. Ils entrent en scène quand toutes les procédures ont échoué.

Pour Maître Jacquet et l'Etude Graulich qu'il représente, il est important de trouver des solutions grâce aux contacts qu'ils ont avec les personnes endettées. Ils souhaitaient jouer leur rôle dans le lien et la cohésion sociale, effectuer un travail de proximité, en lien direct avec les citoyens. Ils veulent être accessibles et atteignables.

Durant cette après-midi, Maître Jacquet a démystifié l'image que nous nous étions construite de l'Huissier de Justice. Eux-mêmes sont soumis à des procédures très longues et très structurées. Ils sont loin de faire ce qu'ils veulent pour récupérer les sommes dues.

En résumé, il vaut mieux prendre directement contact avec l'Huissier afin de trouver une solution et ainsi éviter de laisser trainer une situation qui ne pourra que s'aggraver. Vous pouvez trouver quelqu'un de bienveillant à l'autre bout du fil.

Force est de constater que la méthode choisie par Maître Jacquet est payante. En effet, nous avons repris contact avec lui pour faire un rapide retour sur cette journée. Il nous a alors expliqué qu'un certain nombre de personnes visitées avaient donné une suite favorable. La dame âgée que nous avions rencontrée en début de tournée a notamment payé une partie de ses dettes dans la semaine qui a suivi et a réglé l'entièreté de celles-ci par la suite.

Nous souhaitons remercier Maître Jacquet ainsi que l'Etude Graulich de nous avoir permis de l'accompagner durant cette tournée.





Suite à cette après-midi, nous avons demandé à Maître Jacquet de nous faire part de son ressenti sur notre participation à cette tournée des saisies. Vous trouverez ci-après ses commentaires:

« C'est avec grand plaisir que j'ai pu montrer un des aspects de la profession d'Huissier de Justice à Mesdames BOUILLON et LAURENT lors d'une tournée d'actes et de saisies ce 06/08/2019.

En vue d'être complet dans le cadre de la procédure de recouvrement, il me semble utile et nécessaire de vous préciser qu'hormis dans le cadre du recouvrement amiable, l'Huissier de Justice ne procédera JAMAIS à la saisie du mobilier ou d'une voiture appartenant à un redevable (ci-après dénommé DEBITEUR) qu'en vertu d'un titre exécutoire (jugement, arrêt ordonnance, contrainte, acte authentique ou autres) lequel doit, sauf exceptions légales, être nécessairement signifié (porté à la connaissance par remise d'une copie certifiée conforme suivant exploit d'Huissier) au débiteur.

Il n'est pas rare que l'Huissier de Justice ne rencontre pas la partie débitrice à son domicile parce qu'elle n'est pas là où qu'elle n'ouvre tout simplement pas.

Dans ces conditions, l'Huissier de Justice délaisse une copie de l'exploit sous enveloppe fermée dans la boite aux lettres du débiteur et ce dernier recevra le premier jour ouvrable qui suit, par pli simple adressé par la poste, un courrier mentionnant que l'Huissier de Justice s'est présenté tel jour à telle heure.

Cette remise par pli dans la boite aux lettres vaut signification et est tout à fait légale.

Quant à la saisie exécution mobilière, l'Huissier ne procède à celle-ci qu'à défaut de réaction de la part de la partie débitrice.

Lors de la tournée de ce 06/08/2019, aucune saisie n'a été pratiquée et ce, pour diverses raisons. Un seul dossier aurait pu faire l'objet d'une saisie mais a finalement été transformé en procès-verbal de paiement.

Le contexte était le suivant : malgré plusieurs passages, un commerçant ne daignait donner suite aux rappels qui lui avaient été adressés. Sur place, un employé était présent et j'ai demandé à parler au patron.

Celui-ci s'est présenté et m'a déclaré ne rien devoir. Je lui ai montré qu'une décision avait été prononcée et signifiée. Celui-ci me faisait part ne rien avoir reçu de sorte que je lui ai montré copie des exploits et courriers lui adressés. Dans ces conditions, l'intéressé s'est finalement résigné (il a reconnu avoir quelques soucis de négligence dans ses papiers) et a soldé immédiatement les sommes entre mes mains de sorte que j'ai transformé mon procès-verbal de saisie en procès-verbal de paiement.

De manière générale, je considère qu'il est enrichissant de pouvoir démontrer l'exactitude de notre rôle sur le terrain lequel est souvent fortement décrié.

Régulièrement au bureau nous recevons des courriers, courriels ou appels téléphoniques de divers CPAS, lesquels nous demandent de suspendre notre intervention dans l'attente de trouver une solution étant donné que le débiteur vient de se manifester auprès du centre et ce suite à la saisie du mobilier, voir quelques jours (heures....) avant la vente.

Dans ces conditions, il est difficilement justifiable de stopper une vente judicaire avec un acompte dérisoire alors que l'Huissier s'est présenté au minimum un mois avant la vente publique en vue de procéder à la saisie mobilière et que ce dernier n'a jamais (ou presque) effectué de versement.

En participant cette après-midi avec Mesdames BOUILLON et LAURENT, j'espère avoir démontré que le rôle d'un Huissier, au-delà du rôle économique, joue un grand rôle social vis-à-vis de la partie débitrice en expliquant les risques qu'entraine un défaut de paiement et en expliquant qu'un plan de paiement est souvent possible.

Bien souvent notre intervention est le fruit de négligence ou de peur de prendre contact avec l'Etude en vue de soumettre une proposition de paiement laquelle est bien souvent accordée.

Mesdames BOUILLON et LAURENT m'ont déclaré en fin de journée qu'elles ne s'attendaient pas à ce qu'un Huissier agisse de la sorte et pensaient que nous étions moins conciliants.

Ces dernières se sont montrées très curieuses dans la manière d'agir d'un Huissier et c'est avec joie que j'ai tenté de leur prouver que notre rôle n'est pas conforme à la vision générale des gens et, j'ose espérer, avoir démontré que c'est bien souvent le contraire.

Comme expliqué à ces dernières, nous agissons de manière neutre et impartiale. Même si notre but est de procéder au recouvrement par toutes voies de droit, il n'empêche pas de rester correct avec les gens et d'agir au mieux des intérêts de toutes les parties présentes au litige. »

Pour l'Etude Graulich, Maître Jacquet.



### ANIMATIONS PRIMAIRES

6-8 ANS

#### Je veux des sous

\*Spectacle de marionnettes

Animation sur les besoins & les envies des enfants

50 MIN // MAX. 30 PERS

#### **Arakiki**

\*Conte

Animation sur les richesses intérieures & extérieures

50 MIN // MAX. 30 PERS

#### **Tatou**

\*Conte

50 MIN // MAX. 30 PERS

#### Eurodéo de la conso

\*Jeu

90 MIN // MAX. 30 PERS

8-10 ANS & 10-12 ANS

### Et moi dans tout ça?

\*Spectacle de marionnettes

Animation sur la consommation

90 MIN // MAX. 30 PERS // Conditions techniques

## 10-12 ANS

## Publicité & Marques

\* Ateliers interactifs

Animation sur la publicité & les marques

90 MIN // MAX. 30 PERS

## Just'in budget

\*Jeu

Animation sur la consommation & les moyens de paiements

120 MIN // MAX. 30 PERS

## **ANIMATIONS SECONDAIRES**



## à partir de 12 ans



#### Le Pic du Balaïtous

\*Jeu de rôle coopératif

Animation sur l'inclusion sociale et la pauvreté infantile

180 MIN // MIN. 8 PERS // MAX. 30 PERS

## 12-14ANS

#### Inclu-action

\*Animation basée sur le film ARAKABUS

Animation sur l'inclusion sociale et la précarité des jeunes

180 MIN // MIN. 8 PERS // MAX. 30 PERS



## 15-18ANS

## **Budget**

Mise en situation et gestion d'un budget 100 MIN // MAX. 30 PERS

#### Surendettement

Débat sur les problématiques liées au surendettement

100 MIN // MAX. 30 PERS

#### **Publicité**

Décodage des stratégies publicitaires

100 MIN // MAX. 30 PERS



#### Consommation

Comprendre l'influence de la société de consommation sur notre vie quotidienne

100 MIN // MAX. 30 PERS

# Crédits & ouvertures de crédit

Apprendre à identifier les offres de crédits et éviter les pièges

100 MIN // MAX. 30 PERS

Vous êtes intéressés par l'une de nos animations? N'hésitez pas à nous contacter au 063 60 20 86 ou via info@gaslux.be

# **Nouvelle animation** extrascolaire:

Durant cet été, l'équipe prévention du GAS a proposé aux structures extrascolaires de la province sa toute nouvelle animation, un grand jeu coopératif:

#### « Reconstruire notre terre »

Nos animateurs se sont rendus dans pas moins de dix communes proposant un accueil extrascolaire (ex.: plaines de jeux) et ont remporté un beau succès non seulement auprès des enfants mais aussi auprès des animateurs des plaines. Il y a déjà de nouvelles demandes d'animation pour l'été prochain!



La terre étant détruite, le seul moyen de la reconstruire est de collaborer. En équipe, enfants doivent partir à la recherche de capsules temporelles et réaliser des épreuves sous forme de petits jeux.

A travers plusieurs activités, les enfants sont invités à se poser des questions sur les thématiques abordées : la publicité, le budget, l'inclusion sociale et les économies d'énergie. Le but étant d'arriver à rendre les jeunes actifs et ouverts d'esprit, afin qu'ils puissent réfléchir à leur propre mode de consommation et vivre une inclusion sociale plus juste et solidaire.



PRINCIPE DU JEU



# Nouveauté:

# Une rubrique « Conso malin »

# Dans votre GASette

Ci-dessous, vous trouverez le premier article de notre nouvelle rubrique «Conso-malin » qui reprend des trucs et astuces pour consommer autrement et dépenser moins. Elle se présente, pour commencer, par un article sur une thématique actuelle et conclut sur une fiche récapitulative à découper et à collectionner. Un article paraîtra à chaque nouvelle GASette et se présentera de la même manière.

Cette rubrique est adressée à tous et est créée dans un objectif de diffusion plus large que la GASette. Nous vous invitons donc à la photocopier et l'afficher dans votre lieu de travail ou à la distribuer aux personnes qui pourraient être intéressées.



Des activités gratuites en famille? C'est possible!

Ca y est, le mois de septembre est arrivé et, avec lui, la rentrée des classes! Du lundi au vendredi, vos petits bouts sont bien occupés entre l'école, les devoirs... Mais quand le weekend tant attendu arrive, c'est toujours la même question qui se pose: « Mais qu'est-ce qu'on va bien pouvoir faire comme activité en famille ce weekend??? ». L'un suggère: « Je veux aller au parc d'attraction! ». L'autre répond: « Non! Je veux faire un Escape Game! » ...

Evidemment, toutes ces activités ont un certain coût... Il existe pourtant une panoplie d'activités à partager ensemble qui ne coûtent pas plus que l'envie d'y aller!

Voici donc quelques idées d'activités gratuites ou à moindre coût à réaliser en province de Luxembourg... De quoi organiser quelques weekends durant l'année avec les personnes qui vous sont chères.

Vous êtes plutôt à la recherche d'une activité culturelle ? Vous avez envie de développer vos connaissances et celles de vos enfants ? Le temps est pluvieux et vous cherchez une activité en intérieur ?

Ça tombe bien! Chaque premier dimanche du mois, des musées ouvrent gratuitement leurs portes! Oui mais... Des musées?... Dans notre région? Et oui! Voici une petite liste qui reprend l'ensemble des musées de notre province qui participent à l'action « Musée gratuit chaque premier dimanche du mois » :

Arlon: Musée Gaspar; Bastogne: Musée en Piconrue, l'Orangerie (espace d'art contemporain) et le Bastogne Barraks; Etalle: Centre d'Art Contemporain du Luxembourg belge; Libramont: Musée des Celtes; Marche en Famenne: Musée de la Famenne; Saint Hubert: Musée du fourneau Saint Michel; Virton: Musée Gaumais.

N'oublions pas les bibliothèques qui, en plus du prêt de livres, de jeux, etc... organisent aussi des activités pour



petits et grands durant les weekends. Ces activités demandent souvent une réservation, il vaut donc mieux téléphoner ou vous renseigner à l'avance si l'une de leurs activités yous intéresse!



Info sur les bibliothèques de la province :

http://www.bibliotheques.province.luxembourg.be/iguana/www.main.cls?p=\*&v=\*

Ils annoncent grand soleil pour ce weekend, et pour vous, c'est hors de question de s'enfermer à l'intérieur! Ou l'envie de bouger se fait sentir, vous et vos petits anges avez de l'énergie à dépenser? Ça tombe bien, notre jolie province regorge de beaux paysages et de sentiers balisés à travers campagnes, champs et forêts.

Si vous préférez participer à une marche organisée, l'Adeps propose chaque dimanche et jours fériés des parcours allant de 5 à 20Km. Pour savoir où s'organisent les prochaines marches, rendez-vous sur leur page: http://www.sport-adeps.be/index.php?id=5945

Vous aimez préparer votre randonnée à votre façon ? Ou vous préférez l'idée d'une promenade tranquille, juste vous et votre petite famille ? Vous pouvez, par exemple, circuler à pied ou à vélo sur le Réseau Autonome des Voies Lentes (RAVeL).

Une carte interactive est disponible sur leur site internet : https://ravel.wallonie.be/home/carte-interactive.html
Ou vous pouvez obtenir gratuitement les cartes papiers ici : https://ravel.wallonie.be/home/tips/guides-et-cartes/maps.html

Vous êtes plutôt d'humeur à partir à la recherche d'un trésor? Le Geocaching® est fait pour vous! Le principe est simple : 1) Téléchargez l'application Geocaching® 2) Créez votre compte 3) partez à la recherche d'une Geocache!

La carte affiche sur l'application toutes les Geocaches de votre région, il vous suffit de vous munir d'un stylo (pour signer le logbook) et de partir à la recherche de l'une d'entre-elles!

Votre ado a envie de faire de la musique? Il veut se lancer dans le montage de vidéos? Il aime la danse ou voudrait se perfectionner en photo? Il aimerait rencontrer d'autres jeunes qui partagent les mêmes passions que lui?

Les Maison de Jeunes proposent toutes sortes d'activités pour les jeunes. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à surfer sur la page internet des MJ de notre province :

www.mjlux.be Vous pourrez ainsi trouver la MJ la plus proche de chez vous et en savoir plus sur les loisirs, activités, sorties proposés!

Enfin, si vous avez fait le tour de tous les musées, promenades, livres de la province, le site : <a href="https://www.out.be/fr/agenda/date/ce-mois-ci/e/gratuit/">https://www.out.be/fr/agenda/date/ce-mois-ci/e/gratuit/</a> répertorie toutes sortes de loisirs et sorties gratuits par mois (auxquels nous n'aurions peut-être pas pensé en rédigeant cet article).

Nous voilà déjà à la fin de ce premier article « Conso-Malin » de la GASette. Une petite fiche récap' vous est proposée ci-dessous. Vous pouvez la découper afin de commencer votre petit kit « Conso-Malin ». Des espaces libres sont mis à votre disposition afin d'ajouter vous-même vos propres trucs et astuces! Nous vous laissons donc ici! On se retrouve dans la prochaine édition avec un article sur <u>les alternatives à l'achat d'objets neufs</u>. Nous vous souhaitons d'ores et déjà d'excellents weekends en famille!





# En bref:

#### Changements de nom

ZENITO devient LIANTIS

Depuis le 10 septembre 2018, cette caisse poursuit ses activités sous l'appellation de Liantis caisse d'assurances sociales.

■ GENERALI BELGIUM devient ATHORA BELGIUM

Depuis le 31 mai 2019.

Adresse inchangée : avenue Louise 149 à 1050 Bruxelles

■ VESTING FINANCE devient ALEKTUM

Adresse inchangée: Bellevue, 3 à 9050 Ledeberg

#### **Droit passerelle**

pour les indépendants

# Consolidation de la passerelle en faveur des indépendants

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, la loi du 2 mai 2019 (*M.B.*, 28 juin 2019) stipule que le champ d'application du droit passerelle est étendu aux aidants et conjoints aidants dont l'entreprise est déclarée en faillite.

La période d'octroi du droit passerelle est aussi allongée, pour certains bénéficiaires, à vingt-quatre mois en ce qui concerne la prestation financière et à huit trimestres en ce qui concerne les droits sociaux.

# POINT COM' & OUTILS

### **ERRATUM**

Dans le dernier numéro de notre GASette, nous vous parlions en page 15 des changements en matière de compétence territoriale du tribunal du travail.

Nous avons oublié de préciser que la Commune de Houffalize dépend aussi dorénavant du tribunal du travail de Neufchâteau.

# Agenda

**■ LES VENDREDIS DU SOCIAL** 

>>> 11.10.19

« LE TDA/H. COMMENT Y FAIRE FACE? ST-HUBERT, PALAIS ABBATIAL - DE 8H30 À 12H30

>>> 08.11.19

« AVIQ: LE PROJET DE VIE DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

>>> 13.12.19

« AIDANTS PROCHES: QUI SONT-ILS? COMMENT LES ÉPAULER?

>>> Plus d'informations: 063/212 236 sp.social@province.luxembourg.be www.province.luxembourg.be



# Contact

# LA GASETTE EST UNE PUBLICATION DU GROUPE ACTION SURENDETTEMENT

#### Editeur responsable:

**GROUPE ACTION SURENDETTEMENT** 

#### Contribution rédactionnelle :

Damien LIBERT Françoise COLLIN Catherine LAURENT Charlotte LEGER Julie BOUILLON

#### N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER:

#### Service juridique:

Tous les jours ouvrables de 9h à 12h par téléphone ou tous les jours par fax, par mail : francoise.collin@gaslux.be marie-noelle.plumb@gaslux.be amandine.hubert@gaslux.be

#### Service d'appui aux médiateurs :

Tous les jours ouvrables par téléphone ou par mail : françoise.collin@gaslux.be ou delphine.incoul@gaslux.be

#### Service prévention :

Tous les jours ouvrables par téléphone ou à l'adresse mail **prevention@gaslux.be** 

# LE GROUPE ACTION SURENDETTEMENT EST SOUTENU PAR:



Ministre de la Santé et de l'Action Sociale



Service provincial Social & Santé Province de Luxembourg



Centres Publics d'Action Sociale de la Province de Luxembourg

#### **GROUPE ACTION SURENDETTEMENT**

Grand-Rue, 4 / B-6630 Martelange

**Tél:** + 32 (0)63 60 20 86 **Fax:** +32 (0)63 43 49 25 **E-mail:** info@ gaslux.be

www.gaslux.be

